



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19: Les personnes de 60 ans et plus peuvent effectuer une deuxième dose de rappel

Mont-de-Marsan, le 12 avril 2022

Les personnes de 60 ans et plus sont invitées à recevoir leur deuxième dose de rappel de vaccin contre le Covid-19, afin de renforcer leur protection contre les formes graves de la maladie et de prévenir les décès, dans un contexte où la circulation du virus reste très importante.

Ce deuxième rappel est administré à partir de 6 mois après l'injection du premier rappel ou l'infection.

La vaccination peut être effectuée chez son médecin traitant, en pharmacie ou dans un cabinet infirmier.

Pour les personnes fragiles, le deuxième rappel était déjà possible depuis :

- le 14 mars 2022 pour les personnes âgées de 80 ans et plus ainsi que pour les résidents des EHPAD et des Unités de soin de longue durée ;
- le 28 janvier 2022 pour les personnes sévèrement immunodéprimées.